



**SE SAVOIR
ENTOURÉ ÇA
CHANGE LA VIE**

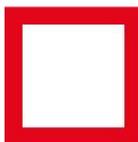
PROTÉGER ET SERVIR DEPUIS 80 ANS

**Consultation
médicale à distance :**

**Pensez à ouvrir vos
droits au service de
téléconsultation
via API SERVICES !**

Pour les Assurés APICIL MUTUELLE, APICIL PREVOYANCE
(tous les contrats)
et GRESHAM (sous réserve d'éligibilité)

 GROUPE
APICIL



Votre mutuelle, via Api services, prend en charge à 100 % vos consultations médicales à distance. Vous pouvez téléconsulter un médecin (généraliste, psychiatre, pédiatre...) Le service est 100 % sécurisé, 100 % confidentiel, et accessible 24h/24 et 7J/7, par écrit, téléphone ou vidéo.

En cette période de crise liée au Coronavirus COVID-19, nous vous invitons à profiter des avantages que vous offre la télémédecine :

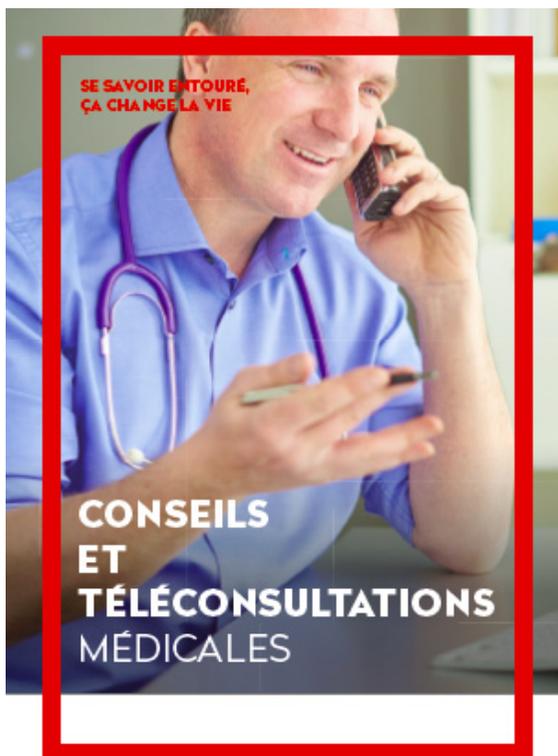
1. Informez-vous en exprimant vos doutes à des professionnels de santé,
2. Détaillez vos éventuels symptômes à un médecin qui vous indiquera la marche à suivre,
3. Evitez la circulation et la transmission du virus.

Quelques étapes indispensables sont à réaliser pour bénéficier du service...

Pour une première connexion et ouvrir les droits, il est nécessaire de contacter **Contact API SERVICES : 04 72 27 79 99**

Un code d'activation vous sera communiqué pour créer votre compte sur la plateforme
Retrouvez la Notice d'Information API SERVICES dans votre espace client sur www.apicil.com ou l'espace client de votre gestionnaire.
Plus d'info sur : www.apiservices-assistance.com

UN SERVICE DE TÉLÉCONSULTATIONS MÉDICALES



Des médecins **généralistes et spécialistes**, inscrits au Conseil national de l'Ordre des Médecins sont disponibles et à l'écoute des salariés pour **conseiller, diagnostiquer et prescrire des médicaments** .

Ils répondent par **écrit/mail, par téléphone ou par vidéo**.

Le service est 100 % sécurisé et 100 % confidentiel, et accessible 24h/24 et 7J/7.

- Mieux comprendre un diagnostic, un traitement
- Préparer un rdv médical
- Être accompagné dans sa santé au quotidien (prévention...)
- Bénéficier d'un diagnostic à distance
- Recevoir une prescription médicale avec ordonnance dématérialisée

L'accès au service est illimité.